

<https://enseignants.se-unsa.org/CPE-marche-arriere-toute>



CPE : marche arrière toute !

- Je suis... - CPE -

Date de mise en ligne : mardi 6 février 2024

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Dans un avis publié le 30 janvier, le CSP a formulé des propositions hors sol concernant les missions des CPE. Le CSP propose que les CPE deviennent le « bras armé » des enseignants. Un retour dangereux aux fameux « surgés » des années 60.

Le gardien de la galaxie

Écrivons-le en toutes lettres, CPE : conseiller principal d'éducation. Vous avez bien lu : "d'éducation".

La circulaire de 2015 précise que *l'ensemble des responsabilités exercées par le CPE se situe dans le cadre général de la « vie scolaire » qui peut se définir ainsi : placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective, de réussite scolaire et d'épanouissement personnel.*

Les propositions du CSP vont à l'encontre de cette circulaire. Pire, elles annoncent un retour au tout répressif, sans prise en compte de la spécificité de chaque élève. Elles bannissent toute approche éducative ou pédagogique, renvoyant le CPE au rang de gardien de l'ordre.

Ces propositions marquent une fois de plus la méconnaissance du métier de CPE et un certain mépris pour leur investissement quotidien.

Le sauveur du métier d'enseignant

Le CSP demande aux CPE de dégainer l'arsenal répressif plus vite que leur ombre. Selon lui, si le CPE s'attèle au maintien de l'ordre et de la discipline, au respect de l'enseignant, cela améliorera bien évidemment l'attractivité du métier d'enseignant. Le CSP aurait pu, *a minima*, lire la circulaire de 2015 ou alors interroger des CPE pour avoir un avis du terrain.

Les CPE sont donc les responsables de la fuite des enseignants. Il fallait un coupable... ou un responsable. Voici chose faite ! Cette proposition est totalement déconnectée de la réalité. Elle constitue un véritable affront pour la profession

Le caporal solitaire

Il faut rappeler que le respect du règlement intérieur (RI) dans un EPLE est l'affaire de toute la communauté éducative. Chaque RI comporte une échelle des punitions et des sanctions qui est appliquée dès lors qu'il y a un manquement à la règle. Une punition ou une sanction n'a de sens que si elle est comprise par l'élève. Le CPE apporte alors toute son expertise et son savoir-faire en matière d'éducation. Il n'est pas le chef de la répression.

Ce qui manque sur le terrain, ce sont les effectifs. Il manque des CPE et des AED partout dans le pays. Le SE-Unsa demande sans relâche, et depuis longtemps, 1 CPE supplémentaire dès 400 élèves, et à partir de 250 élèves en éducation prioritaire.

Si l'on suit le CSP, les militaires en recherche de reconversion ont un bel avenir dans nos établissements.

L'avis du SE-Unsa

Le SE-Unsa est choqué par de telles propositions. La circulaire de 2015 est bafouée. Les missions des CPE sont bafouées. Quel manque de respect pour une profession au service du bien-être des élèves, du bien vivre ensemble et au service de toute la communauté éducative. Cette vision rétrograde et méprisante des CPE ne peut pas

CPE : marche arrière toute !

concourir à l'attractivité du métier. Elle est nuisible à un climat scolaire serein et apaisé.
Le SE-Unsa exercera toute sa vigilance pour défendre les missions des CPE.